

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES (4) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) *En raison de la mutation d'un électricien au 1er novembre 2017 et afin d'assurer la continuité de service au sein de l'unité de sonorisation du service logistique, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

2) *En raison du souhait de la responsable adjointe du « 4 », titulaire du grade d'animateur territorial, d'intégrer la filière administrative et après décision favorable du Président de l'agglomération, il est demandé de créer un poste de rédacteur, territorial, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'animateur sera supprimé, après avis du comité technique.*

3) *En prévision du départ en retraite de la collaboratrice de cabinet du Président de l'agglomération, et afin d'optimiser la montée en compétences de l'agent qui assurera la continuité de la mission, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet.*

4) *En prévision de la mutation de la responsable administrative au 1er mars 2018, et afin d'assurer une continuité au sein de l'Ecole d'Arts Plastiques du service Culturel, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière administrative sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

5) *En raison du départ de la responsable de structure au 1er septembre 2017 et afin d'assurer une continuité de service du Relais d'Assistantes Maternelles des Ormes au sein du service Petite Enfance, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière sanitaire et sociale sur les grades du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'assistant socio-éducatif sera supprimé, après avis du comité technique.*

6) *En raison de la mutation d'un agent chargé du courrier et de la reprographie au 1er janvier 2018 et afin d'assurer une continuité de service au sein du service des Affaires générales, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière administrative sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé*

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 janvier 2018

n°3

page 2/4

précédemment sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.

7) En raison de l'extension de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est depuis le 1er janvier 2018 autorité organisatrice de la mobilité pour l'ensemble de son territoire. Elle assure la gestion technique et financière des lignes scolaires et des lignes régulières. Afin d'assumer ses nouvelles missions, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière administrative, à temps complet, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

8) Afin d'assurer la gestion des projets urbains menés par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et de la commune de Châtellerault, et notamment le suivi des conventions signées avec l'établissement public foncier dont le projet d'aménagement de l'ancienne école de gendarmerie, il est demandé de créer au sein du service Habitat et Gestion du Patrimoine, un poste de chargé/e de mission responsable de la politique foncière qui sera chargé/e de :

- Engager et suivre toute négociation foncière permettant les acquisitions, cessions ou échanges,*
- Traiter les déclarations d'intention d'aliéner, conformément aux objectifs de la politique foncière,*
- Procéder aux acquisitions par toute voie réglementaire existante,*
- Mettre en œuvre les procédures d'expropriation et en assurer le suivi,*
- Suivre les conventions avec l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,*
- Assister les 2 collaborateurs, sur les plans juridique et administratif,*
- Suivre le budget affecté à la gestion du patrimoine,*
- Veiller au respect des délais et des procédures,*
- Assurer une veille juridique en matière foncière et immobilière,*
- Assurer pour partie le suivi des contentieux, gérés par la cellule juridique,*
- Manager 2 agents (1 rédacteur et 1 adjoint administratif).*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'un diplôme de niveau bac+ 2 minimum*
- de solides connaissances juridiques dans les domaines du foncier, de l'urbanisme et de l'immobilier,*
- d'une première expérience sur un poste similaire,*
- d'un esprit prospectif, d'une vision globale de la stratégie patrimoniale, de capacité de négociation et de force de conviction,*
- de qualités rédactionnelles et d'une aptitude au management.*

9) Lors de l'extension de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a pris la compétence assainissement des 3 anciennes communautés de communes. Afin d'en assurer l'intégration et de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement, il est

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 janvier 2018

n°3

page 3/4

demandé de créer au sein du service Aménagement urbain, un poste de chargé/e de mission ingénieur en assainissement qui sera chargé/e de :

- Assurer le lien, en qualité d'interlocuteur, entre le bureau d'études, chargé du diagnostic et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,*
- Contrôler le respect du cahier des charges de l'étude diagnostic,*
- Etre l'interlocuteur privilégié des communes intégrées dans la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,*
- Reprendre la compétence assainissement en investissement des 3 anciennes communautés de communes,*
- Élaborer les dossiers administratifs et techniques en lien avec le responsable du service,*
- Assurer le lien, en qualité d'interlocuteur, avec les bureaux d'études intérieur et extérieur ,*
- Préparer et lancer des marchés publics nécessaires aux études et travaux,*
- Assurer le suivi technique des travaux,*
- Donner un avis technique sur les autorisations d'urbanisme,*
- Accueillir et conseiller les usagers en matière d'assainissement.*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'ingénieur. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- d'une formation initiale en assainissement de niveau Master 2,*
- d'une expérience en maîtrise d'oeuvre,*
- de qualités réelles de rigueur et de capacités à être force de proposition.*

Pour information, la nomination du responsable de l'unité de sonorisation au sein du service Logistique, sur le grade d'agent de maîtrise pourvoit un poste vacant au tableau des effectifs.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°1 du bureau du 11 décembre 2017 portant modification et mise à jour

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 janvier 2018

n°3

page 4/4

du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste sur les grades d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 2) 1 poste sur le grade de rédacteur territorial, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif territorial, à temps complet,
- 4) 1 poste sur les grades de rédacteur territorial ou de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet,
- 5) 1 poste sur le grade d'assistant socio-éducatif principal, à temps complet,
- 6) 1 poste sur les grades d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
- 7) 1 poste sur les grades d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
- 8) 1 poste sur le grade d'attaché territorial, à temps complet,
- 9) 1 poste sur le grade d'ingénieur territorial, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 24/01/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER